



DELIBERATION N°2026/04/MJI PORTANT TRANSFORMATION DE POSTE DE CATEGORIE ET CREATION DE POSTE DE CATEGORIE B

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 15

De votants : 13

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 21 février 2026

Présents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, ALI BACARI CHARAFINA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, ALIDINA ASSANI CHAKA, HEDJA KOURAICHIA, ALI MADI JOSYANE, ADAM TOILIHATI, SOLIHI ANSOUMATI, ANLI AYOUBA, AHMED SAID, MADI MARI DAROUUECHI, MDALLAH ANLAMATI, OUMAR SAINDOU, VITA SIDIKI, SIAKA AHAMADA OUSMANE

Absents :

SAID MADI ZAINA, SOUFFOU ZAIN-YA, NOUDJOUR MADI ASSANI, MADI MOITSOUMOU BOURA, MBAE LADHATI MADI, ABDALLAH MAMALI, BOURA MCOLO VITA, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSANI, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINATI, MROIVILI AMINA, SAINDOU MOHAMADI,

*Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **MME ALI BACARI CHARAFINA** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

Afin de reconnaître la valeur professionnelle, la motivation et l'investissement de ses agents, la collectivité doit adapter sa structure d'emplois pour accompagner l'évolution de carrière de ses collaborateurs.

Ainsi, il est nécessaire de procéder à la transformation de plusieurs postes au sein de la collectivité.

1. Transformation d'un poste d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe en un poste d'Agent de maîtrise territorial permanent à temps complet.

Cette transformation fait suite à l'inscription sur la liste d'aptitude d'un agent de la collectivité au grade d'Agent de maîtrise territorial, par la voie de la promotion interne. Le recrutement sur cet emploi permanent d'un agent contractuel est possible, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

2. Transformation de 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe en 1 postes permanents au grade d'animateur principal 2^{ème} classe à temps complet.

Cette transformation est nécessaire à la suite de la réussite de d'un agent à un concours.



Le recrutement sur cet emploi permanent d'un agent contractuel est possible, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

3. Création d'un poste permanent au grade d'animateur principal 2ème classe à temps complet.

Cette création est nécessaire pour donner suite à la réussite d'un agent à un concours. Le recrutement sur cet emploi permanent d'un agent contractuel est possible, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire

4. Transformation d'un poste d'adjoint technique en un poste permanent au grade d'animateur principal 2ème classe à temps complet.

Cette transformation est nécessaire pour donner suite à la réussite d'un agent à un concours.

Le recrutement sur cet emploi permanent d'un agent contractuel est possible, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Il est donc demandé au conseil municipal de valider les transformations de postes comme présenté dans le rapport ci-dessus.

Le conseil municipal après avoir délibéré,

DECIDE

- 1) Valider les transformations et création de postes comme présenté dans le rapport ci-dessus
- 2) D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026 pour la prise en charge de ces postes
- 3) D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, le 28/02/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire

IBRAHIMA SAID MAANRIFA

